

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE  
2022 – A 19H00**

Convoqués : 11 élus

Présents : H. JUGE, Ch. CHAUCHARD, J. RIAILLON, C BLONDEL (>19h40), A CLEMENT,  
P BEROU, H CUCCIA, B. JULIEN, A. ARNDT

Secrétaire de mairie : Amandine VOLLE, assistante du secrétariat

Absent(e) excusé (e) : B. LEGLENE secrétaire de mairie, N ORBAN, M. DESBOS,

Procuration(s) : M. DESBOS pour Jean RIAILLON,

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du PV de la séance CM du 23 Novembre 2022
- 2- Adressage
- 3- Subvention EPHAD
- 4- Convention la Tribu
- 5- Loyer cabinet médical
- 6- Tarification locations communales
- 7- Convention de participation aux frais pour outil optimisation bases fiscales ménages
- 8- Questions diverses :
  - Abattage des arbres HLM les Sapins
  - Dérogation école
  - Installation panneaux photovoltaïques mairie et ancienne école
  - Taxe sur les logements vacants : faute de temps, non traité. Sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil
  - Débat projets éligibles DETR DESIL 2023

**Préambule au Conseil Municipal :**

Monsieur le maire présente la nouvelle organisation du secrétariat en absence de la secrétaire Béatrice LEGLENE, avec l'arrivée de Camille BEURAERT, secrétaire par intérim, à raison de 2 jours par semaine.

Il est rappelé aussi l'aménagement des horaires d'Amandine VOLLE pour venir en soutien supplémentaire au secrétariat, en complément de ceux définis en septembre dernier, soit jusqu'à 4 ½ journées par semaine.

**1- Approbation du procès-verbal de la séance CM du 23 novembre 2022**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2022.

## **- COMMUNE DE BOFFRES -**

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2022.

Délibération (**annexe 1**)

Il sera disponible en mairie et sur le site internet

### **2- Adressage Postal**

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué par les élus en charge,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE la nouvelle dénomination postale des voies communales.

Délibération (**annexe 2**)

### **3- Subvention projet EPHAD**

Monsieur le maire présente la demande de subvention pour un projet au profit des résidents de l'EPHAD et expose l'organisation solidaire du financement par les 4 communes du plateau, membres du CA. La demande concerne une participation aux frais de séjour des résidents au lac d'Issarlès et pour la création d'une biographie de 12 résidents

Après débat, le conseil municipal APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale du Grand Pré » d'Alboussière, par :

- 300 € pour le séjour
- Pas de subvention exceptionnelle pour la biographie

Délibération (**annexe 3**)

### **4- Convention la Tribu**

Monsieur le Maire et l'adjointe en charge, Agnès CLEMENT présentent la convention Tribu 2023. La mairie de Boffres participera à hauteur de 27 592 euros

Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE la proposition de signature de la convention,

Délibération (**annexe 4**)

### **5- Loyer cabinet médical**

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau montant du loyer du local communal, 2 rue des Moulins, 07440 BOFFRES,

L'augmentation est justifiée en regard des améliorations d'isolation, des adaptations PMR et l'aménagement d'une pièce supplémentaire à vocation d'accueil d'une future activité de service de santé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition de fixer le montant de loyer hors charges à 347,60€ mensuel (ancien loyer = 272.60€) hors charges et caution,

Applicable au 1er janvier 2023, et autorise Mr le maire à mettre à jour le bail (par avenant),

Délibération (**annexe 5**)

## - COMMUNE DE BOFFRES -

### 6- Tarification des locations communale

Le conseil a étudié la mise à jour des tarifs de location des locaux et matériels communaux.

Monsieur le maire présente le document :

« Règlement et Tarifs Salle des fêtes, matériels et locaux Communaux de Boffres, version 00 »

Délibération (**annexe 6**)

### 7- Convention de participation aux frais pour outil optimisation bases fiscales ménages

Sur proposition CCRC, Monsieur le maire propose la signature d'une convention pour mise en œuvre d'un outil d'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation.

Les objectifs de cette mission sont :

- l'amélioration de l'équité fiscale,
- l'optimisation des ressources fiscales des communes,
- l'anticipation de la révision des valeurs locatives d'habitations prévue effective pour 2026,
- une fiabilisation des données relatives à l'occupation ou à l'état de certains bâtis.

Cette prestation d'accompagnement s'échelonnera sur 4 ans.

Délibération (**annexe 7**)

### 8- Questions diverses

#### • Point Abattage des arbres HLM les Sapins

La haie de sapins bordant la D219 à l'entrée Nord du village (face au cimetière) a atteint une taille très importante. Ces arbres représentent une possible menace lors d'événements climatiques catastrophiques et une gêne pour les habitants des HLM. Une opportunité d'un chantier privé d'abatage d'arbres à proximité est offerte par l'entreprise COFORET. Celle-ci s'engagera à abattre les dits sapins sans frais hors la récupération du bois dont la valeur payera le travail. Il serait ensuite décidé de les remplacer par une nouvelle végétalisation, tels des fruitiers par exemple.

#### • Débat sur les dérogations école publique :

Actuellement, des enfants boffrais sont scolarisés dans des écoles de communes voisines. Et vice versa, des enfants de communes voisines sont scolarisés à l'école publique de Boffres. Dans certains cas, si pas d'équité de fréquentation (1 enfant Boffres dans l'école d'une autre commune = 1 enfant de cette autre commune scolarisé à Boffres) alors, tacitement, pas de contribution financière des communes. Dans le cas où pas d'équité, certaines communes pourraient demander une contribution annuelle.

## - COMMUNE DE BOFFRES -

- **Installation anneaux photovoltaïques (PV) mairie, ancienne école et école publique**

Cet échange permet l'expression des avis des élus dans le cadre des projets communaux suivants :

- **Projet PV mairie** : Installation suivant offre Energie Rhône Vallée (voir présentation 25 octobre 2022). Cette offre s'entend sans investissement communal. Le cout est porté par le promoteur. La commune ne bénéficiera que d'une recette modique et l'héritage de l'installation dans 20 ans. Il n'est pas avantageux pour la commune de prendre en charge ce projet compte tenu du cout d'investissement et du faible besoin en autoconsommation. Ce projet reste vertueux en regard des enjeux PCAET du territoire.

- **Projet PV ancienne école rue des Fontaines** : 3 offres à consolider (SDE07, SUNFORWATT, Eco-Habitat). Ce projet de faible capacité (15 KW) serait financé par la commune. L'amortissement serait assuré par la revente de la production électrique. Un plan d'amortissement sera présenté,

- **Projet PV Halle place de la gare** : possibilité de lancer une étude de faisabilité pour une halle couverte parking mairie

- **Projet PV sur école publique** : Boffres a candidaté pour l'équipement du bâtiment via un dispositif territorial CCRC porté par le SDE07 (voir délib mai 2022).

Boffres ne peut déployer le dispositif qu'après rénovation de la toiture d'accueil

- **Débat projets éligibles DETR-DESIL 2023**

Suite à 1<sup>ère</sup> analyse proposée au conseil, seraient éligibles en 2023 :

- Rénovation toiture école publique (causes détérioration, isolation et pré requis avant le projet Photovoltaïque / déploiement intercommunal)
- Végétalisation des ruelles centre bourg (étude service CCRC et devis en cours)
- Espace sportif jeunesse (subventions Paris 2024, si éligible)
- Création garages village (si éligible)
- Borne de recharge électrique rapide village (si éligible)

### 1- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

10 janvier 2023, salle des fêtes, 19h, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Arrêté à Boffres, le 15/12/2022 et approuvé en CM du 10/01/2023 pour archivage

Le Maire,  
JUGE Hubert



Le secrétaire de séance,  
RIAILLON Jean

